

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



PROJET D'ACADÉMIE

2019-2022

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE





Forte de ses 2 534 écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat et de ses 51 900 personnels, l'académie de Montpellier est au service des 2,8 millions d'habitants de son territoire. Ce nouveau projet vise à définir ses objectifs et à orienter son action pour les trois prochaines années.

Terre d'accueil, marquée par l'une des plus fortes augmentations démographiques de métropole, le territoire de l'académie est caractérisé par la très grande diversité de sa population. Les difficultés sociales y sont nombreuses, les difficultés sociales également. **Ce contexte rend d'autant plus**

impérieuse la nécessité de faire progresser l'efficience de notre système éducatif, afin de faire réussir tous les élèves qui nous sont confiés.

J'ai donc observé, visité, écouté, consulté : observé les indicateurs fournis par les services académiques, visité les écoles et les établissements, écouté les personnels et les parents, consulté les partenaires. Ensemble, nous avons défini, à partir des valeurs auxquelles nous sommes attachés, les actions à mettre en œuvre.

Ce projet d'académie est le résultat de cette concertation et de ce travail d'équipe. Il est avant tout un outil de travail pour tous les personnels. A partir d'un diagnostic des forces et des faiblesses de notre académie, il pose un certain nombre de valeurs qui fondent le socle de notre action, nous guident dans nos fonctions comme dans nos attitudes. Nous nous attacherons à mettre en œuvre, mais également à transmettre et faire vivre chez nos élèves ce socle de valeurs qui constitue le premier axe de notre projet.

Le deuxième axe est bien évidemment l'accroissement de notre performance. En termes de résultats aux examens, de poursuite d'études, d'insertion dans la vie professionnelle, notre académie a déjà accompli des progrès. L'analyse des résultats et la pédagogie, bien sûr, mais aussi la transformation des lycées et la mise en œuvre d'une orientation éclairée nous permettront d'atteindre une plus grande équité entre nos élèves, entre nos territoires.

Notre troisième axe est celui de la coopération, que nous nous attacherons à développer. Nous avons tout à gagner, en effet, à travailler ensemble, au sein de la communauté éducative mais aussi avec les parents et l'ensemble de nos partenaires. S'accorder sur des objectifs, partager nos connaissances, mutualiser nos pratiques, contribueront à faciliter le travail de chacun et à renforcer l'efficacité des efforts de tous. Et parce que travailler ensemble est un gage de réussite pour tous, nous veillerons également à développer, entre nos élèves eux-mêmes, toutes sortes de coopérations.

Ce travail ne portera ses fruits que s'il repose sur la confiance envers une académie proche et innovante. C'est notre quatrième axe : confiance des élèves et de leurs familles, dont nous veillerons à faciliter l'accueil sous toutes ses modalités, confiance des partenaires, vis-à-vis desquels nous renforcerons notre lisibilité en adaptant notre pilotage aux évolutions du paysage institutionnel, et surtout confiance des personnels de l'Éducation nationale. Chacun des membres de l'académie, qu'il soit personnel éducatif ou administratif, peut ainsi compter sur notre soutien dans l'exercice quotidien de sa mission, et bénéficier d'un accompagnement tout au long de sa carrière.

Voici, rapidement esquissé, le plan d'action de notre académie pour les années à venir. Il nous permettra d'améliorer encore les performances de nos élèves, de renforcer l'équité sociale et territoriale, d'accompagner chacun vers la réussite.

Je connais la grande implication des enseignants, des personnels d'encadrement, des formateurs, des responsables de l'administration et de la gestion dans notre académie, et je les remercie pour leur investissement dans la mise en œuvre de ce projet.

Béatrice Gille

Rectrice de la région académique Occitanie, Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des universités



Située au 12e rang national en termes de population scolaire avec 612 200 élèves, apprentis et étudiants, l'académie de Montpellier est caractérisée par une forte attractivité et une situation socio-économique marquée par le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine.

Dans ce contexte, notre académie s'est attachée à soutenir la transformation didactique et pédagogique au sein des classes et à favoriser la continuité des parcours des élèves pour les accompagner vers l'insertion professionnelle ou vers l'enseignement supérieur dans une logique d'équité.

Malgré cela, notre académie est marquée par des performances scolaires en deçà des moyennes nationales, par un rapport distant de certains parents à l'éducation et par une importante corrélation entre les résultats scolaires des élèves et le contexte socio-culturel de leur famille. En outre, le décrochage scolaire est une faiblesse constante dans l'académie de Montpellier.

Une inégale confiance en l'Ecole de la part des familles

La participation des parents d'élèves et des familles à la vie de l'école ou de l'établissement est très inégale : nombreux sont ceux qui considèrent que leur point de vue n'est pas pris en compte par l'institution

En outre, le taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves est inférieur de 3% au taux de participation national. Si l'Ecole est un lieu de vie et d'apprentissage des élèves, il n'est pas perçu comme un lieu d'expression pour les parents.

Taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves

	Académie	National
1 ^{er} degré	46,02	47,36
2 nd degré	19,11	21,97

DVEEE - Rectorat (2019)

Une attention particulière portée au climat scolaire

+579

incidents signalés

pendant les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018

DVEEE - Rectorat 2018

Un travail de sensibilisation au signalement des incivilités a permis de rendre compte du climat scolaire avec une plus grande précision.

Depuis 2016, le nombre de signalements dans les écoles et les établissements est en hausse. Le nombre de conseils de discipline également.

Des résultats inéquitables

Les évaluations nationales ont confirmé qu'il existe une corrélation entre la difficulté scolaire des élèves et le contexte socio-culturel de leurs familles.

Le schéma ci-dessous présente le score moyen des collèges à l'entrée en 6^{ème}. L'Indice de Position Social moyen (IPS) est un indicateur calculé à partir des caractéristiques sociales, culturelles et économiques des familles qui influent sur le contexte d'apprentissage des élèves ; 100 représente la valeur moyenne.

On note que plus l'IPS d'une école ou d'un établissement scolaire est élevé, meilleurs sont les résultats.

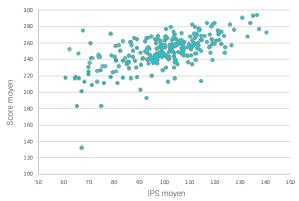
Épreuves de français à l'entrée en 6ème



DEPP - Ministère de l'Education nationale - 2018

En outre, les résultats montrent que les filles réussissent mieux que les garçons à tous les examens.

Épreuves de mathématiques à l'entrée en 6ème



Taux de réussite aux examens

	filles	garçons
DNB	87,7 %	81,5%
Bac	91,3%	85,8%

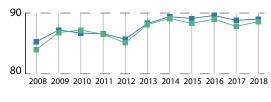
DAPEC - Rectorat 2018

Des résultats scolaires inférieurs aux moyennes nationales

Bien qu'ils soient en progression, les résultats académiques aux examens demeurent inférieurs aux résultats nationaux.

On ne repère dans l'académie que très peu de lycées « accompagnateurs », c'est-à-dire dont le taux d'accès au baccalauréat est supérieur à l'attendu (par rapport au type d'établissement) ; en revanche, on observe en 2018 une augmentation du nombre de lycées « sélectifs », qui obtiennent un taux de réussite au bac satisfaisant, mais dont le taux d'accès est inférieur à l'attendu.

Evolution du taux de réussite au Baccalauréat (en%)



DAPEC - Rectorat 2018

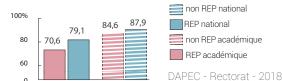
France

Académie

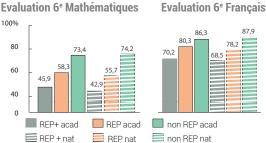
Dans les réseaux de l'éducation prioritaire, des résultats au DNB en deçà des résultats nationaux, malgré une amélioration

Réussite comparée des élèves des réseaux d'éducation prioritaire de l'académie

taux de réussite au DNB



Evaluation 6^e Mathématiques



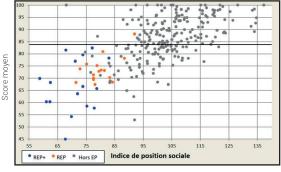
DEPP - Ministère de l'Education nationale - 2018

32 collèges têtes de réseaux (16 REP+ et 16 REP) et 200 écoles sont répartis dans 4 départements de l'académie de Montpellier (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales).

Le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) des élèves de l'éducation prioritaire de l'académie est de 8,5 points en dessous de celui des élèves de l'éducation prioritaire au niveau national. Par ailleurs, avec 14 points contre 8.8 points, l'écart avec les résultats des élèves hors éducation prioritaire est plus important dans l'académie de Montpellier que sur le territoire national.

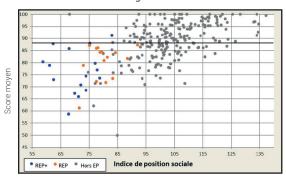
En 2019, les résultats s'améliorent et les écarts se réduisent dans tous les collèges de l'académie. Cela est constaté dans les réseaux prioritaires, notamment. En moyenne, entre 2018 et 2019, les résultats ont progressé de +6,5% en REP et REP+ contre 3% hors éducation prioritaire.

Taux de réussite au DNB général 2018



DEPP - Ministère de l'Education nationale - 2018

Taux de réussite au DNB général 2019



DEPP - Ministère de l'Education nationale - 2019

De nouvelles pratiques pédagogiques des enseignants dans les collèges et dans les réseaux écoles-collèges



Sous l'impulsion des réformes et dans le cadre du pilotage pédagogique territorial, les équipes s'engagent dans des pratiques nouvelles : exploitation des outils du numérique, pratiques innovantes dans la mise en activité des élèves en classe et hors la classe, pédagogie alternative et autres pratiques issues des sciences cognitives.

Cahier de l'innovation 2018-2019, CARDIE Rectorat 2019

Les compétences du socle commun ne sont pas validées par tous les élèves

Les résultats au DNB 2018 permettent de constater un niveau de maîtrise particulièrement faible dans les domaines liés aux langages, avec en moyenne seulement 66% d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante ou une très bonne maîtrise en langues française, étrangères et régionales.

63% des élèves ont une maîtrise satisfaisante ou une très bonne maîtrise dans les langages mathématiques, scientifiques et informatiques.

Résultat au DNB dans l'académie

Domaines de compétences du socle	% académique d'appréciations « maîtrise satisfaisante » et « très bonne maîtrise »	
Langue française, oral et écrit	66,38	
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	63,33	
Représentation du monde et activité humaine	72,18	
Langues étrangères et régionales	66,66	
Systèmes naturels et systèmes techniques	68,86	
Formation de la personne et du citoyen	81,63	
Méthodes et outils pour apprendre	70,2	

DNB 2018 - DEC Rectorat

L'engagement de l'académie contre le décrochage scolaire

L'académie consacre 33 emplois de personnels qualifiés dans l'ingénierie et la formation, soit plus de 2 personnels affectés par bassin, ce qui permet d'installer un dispositif de repérage et d'accompagnement personnalisé des élèves potentiels décrocheurs. En 2018-2019, 2240 élèves ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de modules de prévention par les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS).

Malgré cela, le taux d'élèves sortant du système scolaire sans diplôme est parmi les plus élevés de France. En 2018, 6 974 élèves ont été repérés comme décrocheurs. Les niveaux les plus touchés sont la 3ème SEGPA, la 1ère CAP, la 2nde et 1ère des lycées professionnels, ainsi que la première année de BTS.

Evolution du taux de jeunes de 18 à 24 ans, sortant sans diplôme

	2014	2015	2016	2017	2018
France	8,8	9,2	8,8	8,9	8,9
Région Occitanie	7,6	8,6	9,3	9,6	7
Languedoc- Roussillon	9,5	10,7	10,1	14,6	9,2

Données EUROSTAT - 2018

Une meilleure coopération entre les pilotes de proximité

258

personnels d'encadrement ont participé à l'analyse prospective du bilan académique.

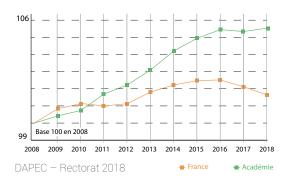
Université d'automne, académie de Montpellier - 22 et 23 octobre 2018

Ces dernières années, les pratiques professionnelles des chefs d'établissement et des inspecteurs évoluent vers une meilleure coopération. Celle-ci devient sur le territoire une pratique quotidienne intéressante pour chacun : elle apporte une meilleure connaissance des problématiques et un enrichissement réciproque. Néanmoins, les effets sur les résultats des élèves restent à venir.

Un contexte socio-économique et démographique particulier

L'académie de Montpellier est caractérisée par une évolution démographique parmi les plus fortes du territoire national. La politique budgétaire actuelle lui permet d'adapter l'effectif des personnels à cette évolution.

Evolution des effectifs du premier degré (en%)



Evolution du nombre de postes pour 100 élèves (P/E)



Une académie attractive

4e

académie la plus demandée

DGRH - Ministère de l'Éducation nationale 2019

L'académie de Montpellier est l'une des académies les plus demandées du territoire par les personnels du 2nd degré lors du mouvement inter-académique. Elle est également l'une des académies qui enregistrent le moins de demandes de départ.

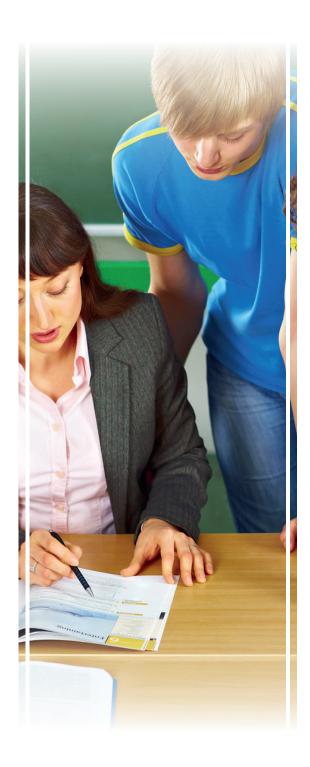
La population enseignante est légèrement plus âgée que la moyenne nationale, soit 45 ans. Le taux de féminisation est important (notamment dans le premier degré).

Sommaire

Axe 1 Une académie porteuse de valeurs.	9
Levier 1 Accompagner nos élèves, futurs citoyens responsables	
Levier 2 Partager les principes de notre service public d'éducation	
Levier 3 Refuser toute forme de violence	
Axe 2 Une académie qui fait réussir	17
Levier 1 S'appuyer sur les données et les évaluations pour progresser	
Levier 2 Assurer la maîtrise du socle commun pour tous les élèves	
Levier 3 Transformer les lycées	
Levier 4 Garantir l'équité entre les territoires et les élèves	
Levier 5 Intégrer l'orientation dans les apprentissages	
Axe 3 Une académie qui coopère	29
Levier 1 Développer la coopération entre les élèves	
Levier 2 Soutenir le travail collaboratif de la communauté éducative	
Levier 3 Collaborer avec les parents	
Levier 4 Renforcer la coopération avec les partenaires	
Axe 4 Une académie accessible, innovante responsable39	e et éco-
Levier 1 Renforcer et rénover l'accompagnement de proximité des personnels	41
Levier 2 Moderniser l'offre de services aux usagers	
Laviar 2 S'angagar dans una dynamique collective d'éco responsabilité	ЛЕ

Axe 1

Une académie porteuse de valeurs



Donner à chacun les mêmes chances de réussite, tel est l'objectif du projet académique. Cela permettra d'atteindre de meilleurs résultats scolaires et une meilleure poursuite d'études pour tous. Pour ce faire, une évolution des pratiques est nécessaire et n'est possible qu'avec l'adhésion de tous à un système de valeurs.

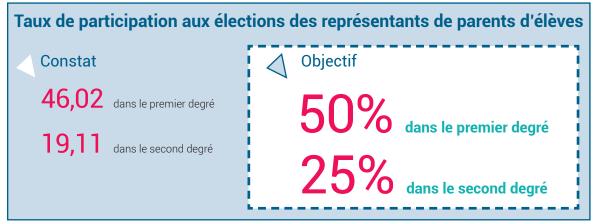
La prise de conscience du rôle que l'Ecole doit jouer dans la promotion des valeurs de la République a été renforcée ces dernières années : si les principes de laïcité sont de plus en plus respectés, les incidents et faits de violence sont en augmentation dans l'académie. En outre, favoriser l'inclusion et porter une attention particulière aux élèves les plus fragiles, en garantissant l'équité des territoires, est un enjeu majeur pour notre académie.

Il est de la responsabilité de chacun (personnels, élèves et parents) de participer à l'évolution des pratiques et des comportements, de manière à développer un dialogue constructif, fondé sur le respect, la déontologie et la bienveillance. Ainsi se construit l'Ecole de la confiance.

Quelques indicateurs de réussite académique



DV3E - Rectorat - 2018



DV3E - Rectorat - 2018



SAIO- Rectorat - 2018

Accompagner nos élèves, futurs citoyens responsables

Que les élèves s'approprient les valeurs de la République est un objectif éducatif majeur pour l'ensemble du système. C'est également une compétence majeure du socle commun pour tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire. Si les valeurs de Liberté d'Egalité et de Fraternité sont partagées, des actions pour faire vivre les principes qui en découlent (respect de la laïcité, valeurs démocratiques, préservation de l'environnement, refus de toute discrimination) sont à promouvoir, grâce à l'Enseignement Moral et Civique (EMC).

La participation des parents dans la vie démocratique et dans le quotidien de l'école et de l'établissement scolaire y contribue. Néanmoins, le lien entre les familles et l'École est toujours à tisser. Chacun des personnels doit être impliqué dans cette dynamique pour impulser et valoriser l'engagement des élèves et contribuer à l'appropriation des valeurs de la République par tous.



Implication

Initiative



Un fonctionnement démocratique : conseil d'élèves, conseil de vie collégienne (CVC), conseil de vie lycéenne (CVL), et conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)



Un parcours citoyen pour chaque élève incluant notamment la dimension éco-citoyenne

Des élèves impliqués dans l'apprentissage des règles et principes démocratiques

Promouvoir et valoriser l'implication des élèves dans un modèle de société, à l'école et dans les établissements scolaires, dans lequel chaque élève est responsabilisé

- en organisant des élections de représentants d'élèves au CVC, au CVL et des élections d'éco-délégués,
- en favorisant dans la classe l'expression orale, le sens critique et l'écoute réciproque lors des débats organisés ou les activités de groupe,
- en faisant vivre la démocratie en valorisant les sujets et avis exprimés dans les différentes instances de l'établissement scolaire.

Une équipe qui accompagne le parcours citoyen de chaque élève

Créer les conditions pour que chaque élève construise son parcours citoyen, en s'appuyant sur la diversité des situations vécues tout au long de sa scolarité, dans la classe et dans le cadre de la vie scolaire

- en s'appuyant sur les outils numériques existants (port-folio, environnements numériques) pour assurer la traçabilité de l'engagement individuel de l'élève,
- en utilisant le cadre de l'EMC mais aussi toutes les occasions d'apprentissage offertes par les programmes d'enseignement et les projets disciplinaires et interdisciplinaires organisés par l'établissement scolaire.

Des enseignements ancrés dans le respect d'autrui, des sociétés et de la planète

Articuler les enseignements avec les sujets de société et l'actualité : droits de l'enfant, développement durable, environnement, santé individuelle et collective, consommation responsable, interdépendance de l'humanité avec l'environnement

- en construisant des projets de classe ou d'établissements scolaires propices au respect de ces valeurs,
- en reliant les projets interdisciplinaires aux parcours éducatifs : citoyenneté et développement durable, avenir, arts et culture, santé,
- en choisissant ces valeurs comme l'un des points d'ancrage des programmes et du socle commun.

Des parents qui portent et partagent nos valeurs communes

Créer et entretenir une relation de confiance et de respect réciproque grâce à un dialogue fréquent et fructueux

- en écoutant ce que les élèves et leur familles expriment de leurs conceptions de l'École et de leurs attentes.
- en créant les conditions d'accueil et d'échange qui permettant de valoriser le point de vue des familles,
- en prenant en compte le point de vue des familles dans les choix stratégiques de l'École.

Partager les principes de notre service public d'éducation

Les principes d'éducabilité et d'inclusion sont les valeurs fondamentales transmises au quotidien par la communauté éducative. Ils garantissent le progrès et donc les chances de réussite des élèves. Parmi eux, ceux en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers demandent une attention particulière.

La déontologie définit collectivement les règles de pratique professionnelle des personnels pour servir l'intérêt général. A ce titre, la loi rappelle qu'un agent de l'Etat «exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité». Il doit aussi faire preuve de neutralité, respecter le principe de laïcité et montrer l'exemple de la rigueur intellectuelle.

Compte tenu de la diversité des contextes sociaux et des situations collectives et individuelles, il est essentiel de montrer l'exemple quant au respect du cadre déontologique et des personnes. Il vise à guider et protéger les personnels dans leur pratique professionnelle, qu'ils soient seul ou en équipe.



Impartialité Intégrité **Probité**



Des pratiques pédagogiques différenciées



La création des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)



La pratique numérique au service de l'inclusion scolaire



Un suivi attentif de l'absentéisme et du décrochage

Pour tous, une attitude conforme au principe d'édu-

Partager ce principe vis-à-vis de tous les élèves, en particulier les plus fragiles ou les plus éloignés des valeurs de l'Ecole

- en développant des pratiques d'enseignement et d'évaluation explicites et bienveillantes,
- · en expérimentant avec discernement des méthodes alternatives,
- en favorisant la concertation entre les personnels de vie scolaire et les enseignants, notamment pour répondre aux différents comportements de refus : découragement, absentéisme, agressivité,
- en adoptant une approche constructive lors de l'application de sanctions ou lors des échanges avec les familles,
- en s'assurant qu'aucune forme de discrimination ou préjugé n'interfère dans le

Latprévention et la lutte contre le décrochage scolaire

Agir dès les premiers signes de décrochage en impliquant l'équipe éducative, les familles, les services académiques et les partenaires de l'établissement scolaire

- en assurant le suivi de l'assiduité des élèves concernés par le professeur principal et l'équipe éducative,
- grâce aux projets locaux de persévérance scolaire, en s'appuyant sur les référents départementaux et académiques et les groupes de suivi des élèves en difficulté,
- · en développant la formation des équipes dans le repérage des premiers signes de décrochage, notamment dans la classe.

Des pratiques pédagogiques différenciées

Adapter l'enseignement aux rythmes individuels variables afin de permettre une maîtrise des compétences du socle commun

- en diversifiant les techniques de classe : classe inversée, démarche de projets, organisation d'ateliers, groupes interniveaux, etc.,
- en exploitant les dispositifs nationaux : accompagnement personnalisé, devoirs faits, tutorat, etc.,
- en développant la pédagogie différenciée dans la formation initiale et continue...

Le respect de la différence, dans un objectif d'inclusion scolaire

Inclure tous les élèves, et notamment ceux à besoins éducatifs particuliers : élèves en situation de handicap, élèves allophones, issus de familles itinérantes, intellectuellement précoces, ou présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables

- en déployant des PIAL, en particulier dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS),
- en favorisant l'utilisation des moyens mis à disposition dans le cadre des sections d'enseignement général et professionnel adaptés (SEGPA),
- en organisant des temps de coopération dans l'école et l'établissement entre les élèves à besoins éducatifs particuliers et les autres élèves.
- · en favorisant la professionnalisation des personnels avec la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

Un comité académique de déontologie

Répondre de façon transparente et indépendante aux questions personnels de l'Education nationale

- en libérant la parole et l'esprit critique dans le but de faire progresser notre service public,
- en traitant des conflits de valeurs, voire d'intérêt, selon le cadre adapté, celui du dialogue interne,
- en clarifiant les principes de devoirs de réserve et de discrétion professionnelle, notamment sur Internet.

La lutte contre l'absentéisme

Créer les conditions d'un repérage précoce des signes d'absentéisme et favoriser l'analyse des résultats et l'accompagnement individuel des élèves concernés

- en optimisant le dispositif académique de repérage de l'absentéisme,
- en incitant à la prise de conscience de l'importance du présentéisme,
- · en favorisant si nécessaire le rattrapage des cours manqués grâce au numérique et à la coopération entre élèves.

Refuser toute forme de violence

Un climat scolaire serein est une condition essentielle pour assurer de bonnes conditions de travail aux élèves et aux personnels. L'Ecole de la République ne peut accepter ni les actes d'incivilités, ni les agressions, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques. Elle condamne par ailleurs fermement toutes les formes de harcèlement, le racket ou la cyberviolence.

Il est indispensable de caractériser avec lucidité toutes les formes de violence et trouver des réponses adéquates aux situations qu'elles génèrent, selon un cadre de référence clair.



Respect des personnes

Respect des droits



Un pilotage académique de lutte contre la violence scolaire dans les écoles et les établissements



Un principe d'exemplarité chez tous les adultes



Une éducation à l'expression orale, à la communication et aux médias



Une formation des équipes à la gestion des conflits

Des repères et un cadre clair pour les élèves et leurs

- en s'appuyant sur le cadre de référence académique pour évaluer la gravité des
- en définissant dans le règlement intérieur le panel des sanctions les plus adaptées,
- en diffusant largement le règlement intérieur et en le faisant accepter par
- en proposant l'exclusion uniquement en dernier recours, tout en garantissant la continuité des apprentissages dans un objectif de réintégration de l'élève.

Le refus de toute pratique qui pourrait engendrer de la

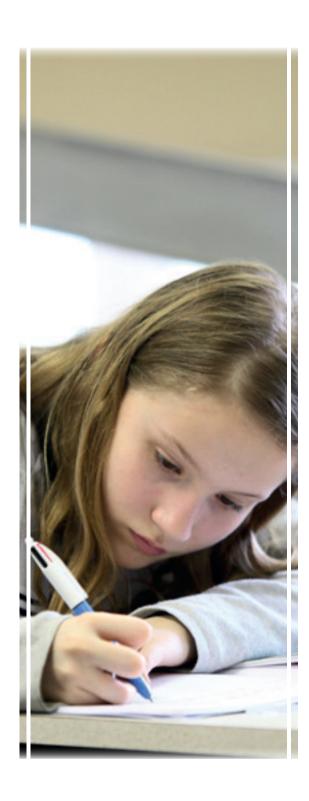
- en proscrivant toute forme d'exclusion, d'injustice, de négligence ou de mépris,
- en cultivant l'exercice légitime de l'autorité et le respect des personnes,
- en favorisant l'expression des points de vue, dans un contexte encadré et apaisé.

Un engagement unanime pour un climat scolaire serein

- en repérant et signalant tout acte de violence (en classe, dans l'école ou l'établissement scolaire, à leurs abords et sur les réseaux sociaux),
- en associant l'équipe de vie scolaire et l'équipe enseignante dans cet engagement, de façon évidente et comprise par les élèves,
- en étant exemplaire en toutes circonstances et notamment dans les situations conflictuelles.

Axe 2

Une académie qui fait réussir



Pour faire réussir, une attention particulière est à porter sur l'acquisition des savoirs fondamentaux dès le plus jeune âge, notamment dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Des indicateurs de plus en plus précis sont disponibles au niveau de l'académie, des bassins, des services administratifs et des élèves (notamment grâce à la mise en œuvre des évaluations standardisées de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP). L'analyse de ces indicateurs à l'école et à l'entrée du collège invite à porter l'effort sur la maîtrise des compétences fondamentales en français et surtout en mathématiques.

Les écoles, les collèges et les lycées disposant de ces résultats, il s'agit désormais de permettre leur appropriation par les personnels et d'adapter le pilotage de proximité pour plus d'efficacité.

Quelques indicateurs de réussite académique

Taux d'élèves ayant une lecture fluide à l'issue du CP et du CE1

Constat

Objectif

90% des élèves de CP

100% des élèves de CE1

DEPP - Ministère de l'Éducation Nationale - 2018



DEPP - Ministère de l'Éducation Nationale - 2018



DEC - Rectorat - 2018



SG - Rectorat - 2019

S'appuyer sur les données et les évaluations pour progresser

Le pilotage se construit à partir de la mesure d'impact de l'action éducative sur les acquis scolaires.

L'évolution des pratiques est nécessaire à l'amélioration de la performance académique. Elle débute donc par une analyse des résultats à tous les niveaux : le professeur dans sa classe, l'équipe éducative dans l'école ou dans l'établissement scolaire, les personnels d'encadrement dans le réseau école-collège, le bassin ou le réseau de lycées, etc. Les responsables de service doivent également analyser les actions qu'ils encadrent et dont ils enregistrent les résultats (formation, numérique, éducation prioritaire, innovation...).



Réflexivité

Partage



Un cadrage académique pour mesurer l'absentéisme



Un suivi des résultats des évaluations des élèves de CP, CE1, 6ème et 2nde



Une démarche d'évaluation des établissements scolaires



Une formation territoriale ancrée sur le diagnostic des

Une meilleure analyse du ter-rain et un ajustement du pilo-

- en associant de façon systématique les indicateurs institutionnels et les résultats des évaluations standardisées aux observations et analyses faites sur le
- en portant une attention particulière au suivi de l'absentéisme et du décrochage
- · en interrogeant les résultats des formations, actions innovantes et dispositifs récemment installés (dédoublement en CP et CE1, devoirs faits, etc).

Une démarche d'auto-évaluation et d'évaluation

- en généralisant le suivi et le bilan des actions engagées au sein des écoles, des établissements scolaires et des réseaux,
- · en généralisant également la stratégie d'évaluations engagées en 2019 auprès des établissements scolaires expérimen-
- en faisant appel à des personnels neutres ou extérieurs à l'académie, pour l'évaluation externe

Le partage des informations à tous les niveaux

- · dans une perspective de diagnostic avant la mise en œuvre d'actions concrètes (groupes de travail, formations par
- en analysant les indicateurs collectivement (au sein de l'équipe éducative, dans les bassins entre inspecteurs et chefs d'établissement du second degré),
- en mettant en place des indicateurs et un suivi personnalisé des absences et du décrochage scolaire au niveau des bassins.

Assurer la maîtrise du socle commun pour tous les élèves

Alors que la pédagogie par compétences est globalement installée dans « l'École du socle », l'évaluation des compétences en continu tout au long des cycles et notamment en fin de cycle 4 ne permet pas à tous les élèves de valider le socle commun.

Or, la validation du socle commun par tous les élèves est une priorité collective. Cela suppose de mettre en œuvre une meilleure continuité des pratiques pédagogiques à l'école et au collège et de rechercher une cohérence académique dans les modalités d'évaluation du niveau de maîtrise des compétences.



Engagement

Objectif de résultat



Une adaptation du dispositif « devoirs faits » aux besoins d'accompagnement



Un cadre académique d'évaluation des compétences



Un outil commun d'évaluation des compétences utilisé en cohérence avec les outils de suivi

Priorité à la maîtrise des fondamentaux

S'appuyer sur les acquis des fondamentaux dès la fin du CP pour permettre l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun tout au long des cycles 3 et 4

- en s'appuyant sur le dispositif de scolarisation dès 3 ans et le dédoublement des classes de CP et CE1, pour permettre aux élèves qui en ont le plus besoin de renforcer leurs fondamentaux,
- en mettant en œuvre une liaison écolecollège qui cible principalement la maîtrise des compétences fondamentales,
- en utilisant, en complément des analyses de l'équipe éducative, les évaluations standardisées nationales pour repérer précocement les élèves qui nécessitent une attention particulière.

Un travail interdisciplinaire au collège et avec les écoles

- en intégrant les compétences transversales dans tous les enseignements et dans les parcours éducatifs, de façon explicite pour les élèves et leur famille,
- en généralisant «l'évaluation formative » qui permet une appréciation qualitative des compétences du socle commun.

La pérennisation du dispositif « devoirs faits » pour tous les élèves qui en ont besoin

- en identifiant les besoins et les attentes pendant la classe,
- en proposant des modalités de mise en œuvre et un contenu concerté entre les acteurs éducatifs.

Des équipes accompagnées pour l'évaluation des compétences

- en précisant lors des conseils d'école ou des conseils pédagogiques quels sont les attendus pour une maîtrise satisfaisante ou très satisfaisante des compétences du socle commun.
- en s'appuyant sur les formations des personnels de l'école, de l'établissement scolaire et du bassin.

Transformer les lycées

Le contexte de mise en œuvre de la réforme des lycées et du nouveau baccalauréat nécessite informations, explications et appropriation par les équipes.

Il faut en effet que le sens de la réforme soit compris et intégré par ceux qui la mettent en œuvre afin qu'elle profite pleinement aux lycéens, non seulement dans le cadre des nouveaux programmes mais aussi dans celui du tronc commun et des nouvelles dispositions de parcours de spécialisation.

Dans l'académie, au-delà de la seule préparation au baccalauréat, l'enjeu pour le lycée est d'inscrire son action entre la poursuite de la formation engagée au collège et la préparation à « l'après-bac »: enseignement supérieur ou premiers pas dans un métier.

Une attention particulière est toujours à porter à l'année de 2^{nde}, année de transition où il s'agit de limiter les ruptures de pratiques avec le collège et de préparer la spécialisation progressive au cycle terminal. Le risque de décrochage y est fort.

Au cours des trois années du lycée, la mise en œuvre de la réforme permettra d'engager la transformation des pratiques pédagogiques et des modalités d'accompagnement des élèves et de leur famille dans les choix d'orientation.



Explication

Régulation



Un renouvellement de la liaison entre les enseignants des lycées et de l'enseignement supérieur



Un accompagnement soutenu des équipes enseignantes pour la mise en œuvre de la réforme



Une campagne d'informations auprès des enseignants des collèges

Un rapprochement entre le lycée et l'enseignement supé-

Inscrire les pratiques des enseignants du lycée dans la perspective des attendus de l'enseignement supérieur

- · grâce aux séminaires de liaison « lycéesenseignement supérieur », qui sont des temps de partage et d'échanges sur les objectifs et les pratiques pour garantir la continuité et la cohérence des enseignements,
- en impliquant les professeurs principaux et les enseignants, dans une logique de complémentarité,
- en participant ou en organisant des actions qui mettent en relation lycéens et étudiants.

La mise en œuvre des nouveaux programmes et dispo-sitifs dans les lycées

- en exploitant les temps de formation organisés par les corps d'inspection, pour la réforme de l'enseignement général et technologique et pour la transformation de l'enseignement professionnel,
- en utilisant régulièrement les espaces institutionnels de ressources mis à disposition au niveau national et académique,
- en prenant connaissance des compétences attendues dans l'enseignement supérieur (en licence par exemple),
- en intensifiant les partenariats avec les entreprises et l'enseignement supérieur professionnalisant.

L'intégration des nouvelles modalités d'évaluation dans les pratiques pédagogiques

- développant l'évaluation compétences, dans la continuité de celles du socle commun,
- en promouvant des pratiques adaptées, en particulier dans le cadre de la préparation à l'épreuve orale et au chef d'œuvre,
- en bénéficiant de l'apport des formations et groupes de travail académiques organisés par l'inspection pédagogique pour préparer et mettre en œuvre les évaluations.

Garantir l'équité entre les territoires et les élèves

Notre territoire est marqué par la corrélation entre les résultats scolaires et certaines caractéristiques des élèves. Ainsi, être une fille ou un garçon, vivre en ville, en milieu rural ou dans un territoire de l'éducation prioritaire, appartenir à telle catégorie socio-professionnelle ou à telle culture ne devrait s'accompagner d'aucune différence en termes de chances de réussite. Les statistiques nous montrent que ce n'est pas le cas.

Face à la diversité des publics sur le territoire académique, l'École a la mission de faire réussir tous les élèves dans la voie qu'ils ont choisie de manière éclairée. L'enjeu du projet d'académie est d'offrir à tous les élèves des conditions permettant des chances de réussite égales, quel que soit leur territoire de vie, leur culture ou leur situation sociale.



Mission de service public

Soutien de la recherche



Des réseaux d'éducation prioritaire soutenus par la mission académique



Des séminaires académiques et des missions spécifiques : maîtrise de la langue, illettrisme, français langue seconde, éducation prioritaire, innovation...



Une articulation entre la recherche, la formation et le terrain autour du thème : « diversité et inégalités : faire réussir tous les élèves »

Une égalité renforcée entre filles et garçons

- en s'appuyant sur l'expertise de la mission académique « égalité fille-garçon » pour lutter contre les stéréotypes en termes d'acquis scolaires, de résultats,
- en privilégiant l'ambition individuelle dans l'orientation et la poursuite d'études, plutôt que les préjugés de genre.

La prise en compte de la grande pauvreté

- en repérant les situations de précarité sociale et en y remédiant, grâce notamment aux dispositifs mis en place par le CASNAV,
- · en facilitant les procédures et l'interconnexion des services académiques avec les autres services de l'Etat ou des collec-

Une éducation pleinement prioritaire

les réseaux d'éducation prioritaire les plus éloignés des résultats académiques

- en recrutant des enseignants sur des postes profilés et grâce à la formation continue des personnels (en particulier les formateurs de l'éducation prioritaire),
- en développant des actions innovantes en fonction des priorités fixées dans le cadre du projet de réseau,
- · par une action concertée au sein des comités de pilotage REP, entre les acteurs de l'Ecole, les services de l'Etat, les collectivités locales et territoriales et les associations.

Un effort particulier sur les territoires ruraux et les communautés éloignées de

- en veillant avec le soutien du CASNAV à repérer tout problème d'accès à l'éducation,
- · en développant les solutions inclusives, notamment pour les élèves allophones nouvellement arrivés,
- en accordant une attention particulière aux élèves issus de familles itinérantes,
- en assurant un suivi de l'instruction hors contrat et de l'instruction à domicile.

Intégrer l'orientation dans les apprentissages

L'offre de formation académique mise en place au sein des réseaux de lycées et en lien avec les universités du territoire a pour objectif de donner à chacun les mêmes chances de réussite, dans la voie qu'il aura choisie.

Ce choix est crucial. L'élève s'y prépare dès la classe de 6ème et tout au long du cycle 4 en développant son parcours. La procédure ParcourSup s'inscrit dans la continuité de cet investissement tout au long de la scolarité.

« Réaffirmer de manière significative la mission d'accompagnement des établissements scolaires en matière d'orientation et d'information »* est aujourd'hui un défi pour notre académie. Il s'agit d'inscrire la découverte des métiers et des voies de formation dans les apprentissages, en lien avec le Parcours Avenir, afin de permettre aux élèves et aux familles de réaliser des choix d'orientation éclairés, aidés par les personnels d'information et d'orientation, les professeurs principaux et l'ensemble des équipes enseignantes et d'éducation.

* Rapport « Refonder l'orientation : un enjeu État-régions », Pascal Charvet, Michel Lugnier, Didier Lacroix - 25/06/2019



Accompagnement

Anticipation



Des parcours d'excellence et/ou des cordées de la réussite dans les projets d'établissement



La mise en œuvre des FOLIOS pour le Parcours Avenir des élèves et un lien renforcé entre disciplines et orientation



Une formation de formateurs pour l'éducation à l'orientation

Un Parcours Avenir généralisé

- en impliquant l'ensemble de l'équipe éducative et les professionnels de l'orientation dans la mise en place d'actions en faveur du Parcours Avenir.
- en identifiant, parmi les actions en lien avec l'orientation et les métiers, celles qui peuvent constituer un capital pour le Parcours Avenir des élèves,
- en proposant aux équipes éducatives des outils pour développer le projet personnel d'orientation des élèves (banques de données sur les métiers et les voies de formation, portfolio, espaces numériques de travail, etc.).

Un programme annuel d'information

Construire un programme académique d'information sur les métiers et les voies de formations, coordonné par le CSAIO

- en impliquant les enseignants et les professionnels de l'orientation dans les choix d'orientation des élèves et des familles,
- en favorisant les périodes d'observation en milieu professionnel et les moments d'échange avec les étudiants et les enseignants de l'enseignement supérieur,
- · en aidant de manière personnalisée les élèves et leurs familles dans leurs choix (enseignements de spécialités pour les 1e générale et technologiques / familles de métiers pour les 2^{nde} professionnelles).

Une pédagogie de l'orientation

- en précisant le rôle de chacun dans le processus d'orientation au sein de l'équipe éducative et avec les parents,
- en professionnalisant l'éducation à l'orientation par une formation adaptée pour les enseignants, qui intègre les compétences comportementales (« soft
- en associant programmes et perspectives métier dans les formations disciplinaires,
- grâce à des formations transversales et en lien avec l'enseignement supérieur.

Axe 3

Une académie qui coopère



La réussite est une œuvre collective : celle des élèves en premier lieu, mais aussi celle de tous les acteurs qui les accompagnent de façon directe (les parents, l'équipe pédagogique, l'encadrement), ou indirecte (les services académiques, la recherche, les collectivités, les entreprises, les associations). Chacun y prend une part de responsabilité en cohérence avec celle des autres acteurs éducatifs.

Puisqu'il s'agit de consolider le parcours des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur, le premier objectif de coopération consiste à décloisonner les cycles et les temps d'apprentissage.

La réforme de l'enseignement obligatoire et le socle commun ont permis d'engager le travail de coopération au sein des réseaux de l'École du socle. Il s'agit aujourd'hui de développer la coopération entre enseignants des collèges et entre enseignants des lycées et, dans une même logique, de faciliter la coopération entre les équipes éducatives des lycées, le monde professionnel et l'enseignement supérieur. En outre, la mise en œuvre de nouveaux programmes et de nouveaux dispositifs dans les lycées rend la coopération entre les personnels plus que jamais nécessaire pour inventer de nouvelles pratiques en s'inspirant de l'existant (site académique, plateformes coopératives, MOOC, séminaires, publications, formations).

Dans ce contexte, la formation initiale et continue des personnels (sous l'expertise des corps d'inspection et de l'INSPE) met en œuvre et accompagne la coopération en proposant des actions fondées sur les expériences des formateurs de l'enseignement scolaire et des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur.

Quelques indicateurs de réussite académique



Mission éducation prioritaire - Rectorat - 2019



DAFPEN - Rectorat - 2018



INSPE - 2019

Développer la coopération entre les élèves

La coopération entre élèves est un bon moyen d'améliorer la maîtrise des compétences. Son influence a été plusieurs fois étudiée, en particulier dans des contextes de groupes hétérogènes.

De fait, le travail en groupe autour d'une œuvre qui devient collective est une pratique qui a fait ses preuves, dans le cadre d'innovations ou d'expérimentations au niveau académique et dans le cadre de la recherche. Les pratiques de coopération, collaboration ou compétition sans s'exclure, méritent d'être explorées pour leur complémentarité ou leurs apports utiles aux élèves.

A travers les expériences réalisées dans l'académie, les équipes ont développé de nouvelles formes d'interactions entre élèves et de nouvelles relations élèvesprofesseurs. La mise en œuvre de telles pratiques est donc à encourager, tant pour améliorer les performances des élèves et développer les compétences sociales que pour permettre le développement professionnel des équipes.



Expérimentation

Développement professionnel



Des classes coopératives innovantes adossées à la recherche



Une semaine académique de la coopération



Des formations d'équipes et des formations de formateurs pour développer la coopération

La coopération au cœur des enseignements

Développer la coopération à tous les niveaux, de l'école maternelle au lycée, dans le cadre des programmes des disciplines et des dispositifs transversaux

- en s'appuyant sur les expérimentations et innovations académiques (CARDIE),
- en bénéficiant des actions de formation individuelles et territoriales,
- en favorisant, avec la délégation académique au numérique éducatif (DANE), la mise en place des tiers-lieux, qui favorisent la coopération dans la communauté éducative et développent la créativité.

Des pratiques de coopération expérimentales qui irriguent le territoire

- au sein des équipes et en relation avec la recherche et la CARDIE académique,
- en participant à la semaine académique de la coopération pour mutualiser des pratiques et échanger entre professionnels,
- en utilisant les apports récents de la recherche pour organiser la formation et les projets d'équipe autour du thème de la coopération entre élèves.

Le numérique pour développer les compétences sociales des élèves

- en exploitant les outils et réseaux existants : espaces numériques de travail (ENT), cartables numériques, ordinateurs ou tablettes, manuels numériques,
- grâce aux échanges pair à pair au sein des bassins et des réseaux sur la question de la collaboration des élèves entre eux et avec les enseignants, ainsi que la collaboration entre enseignants eux-mêmes,
- en développant des pratiques innovantes favorisant la collaboration et les échanges (écriture collaborative, jeux sérieux et escape games, classes inversées, robotique pédagogique, etc.)

Soutenir le travail collaboratif de la communauté éducative

La communauté éducative réunit les personnels de l'École, les parents d'élèves, les collectivités territoriales et les acteurs institutionnels. économiques et sociaux associés au service public d'éducation. Chacun dispose d'une marge d'autonomie et d'initiative, marge fondamentale pour tout « système apprenant ».

Affirmer l'utilité de coopérer entre les différents acteurs de cette communauté ne suffit pas ; il s'agit de développer un « système coopérant » au sein de la communauté éducative, tout au long du parcours des élèves. L'ambition du projet d'académie est d'engager tous ses acteurs pour favoriser la mise en œuvre de pratiques facilitant le travail de chacun au bénéfice des élèves.



Système apprenant

Système coopérant



Une coopération entre pairs grâce au renforcement de la formation en équipe



Des pratiques pédagogiques cohérentes de la maternelle à l'enseignement supérieur



Une ouverture de l'École vers ses partenaires

Des instances à exploiter (conseils des maîtres, conseils de cycle, conseils écoles-collège, conseils pédagogiques,

- en développant un pilotage concerté et une pédagogie coopérative au sein du réseau ou de la structure,
- en se dotant d'outils communs (ENT, portfolios, logiciels de gestion de notes, référentiel et descripteur d'évaluation, etc.)

Une meilleure coopération entre les personnels de l'École et tous les partenaires (parents, associations, entre-prises, collectivités, labora-toires de recherche)

- en exploitant les moments d'échanges : rencontres parents-professeurs, journées portes ouvertes,
- en développant conventions conventions-cadres académiques avec les partenaires
- · en identifiant des lieux, voire des « tierslieux » pour permettre de nouvelles formes de coopération entre acteurs éducatifs aux compétences complémentaires,
- · en accompagnant les projets impulsés par les partenaires et en contribuant aux innovations multi-partenariales.

Une collaboration entre pairs facilitée par le pilotage de proximité et la formation initiale et continue

- · en développant les projets pédagogiques inter-cycles et interdisciplinaires, le coenseignement, le partage de services, les classes inter-niveaux, les interventions ou le tutorat par des élèves en inter-cycle,
- en exploitant tous les niveaux du pilotage de proximité (réseaux école-collège, bassins, réseaux de lycées) pour identifier les axes de travail prioritaires et les actions partagées
- · en développant la formation individuelle numérique (MOOC, etc.) et les formations in situ de façon collective (équipes disciplinaires, équipes projet, etc.)

Collaborer avec les parents

Pour aider les élèves dans leurs choix, pour surmonter avec eux les obstacles, pour les accompagner vers la réussite, les parents, la famille et l'équipe éducative ont chacun leur place.

Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'Education. La réussite des élèves est liée au dialogue qui s'établit entre les personnels et les parents, mais aussi à l'implication de ces derniers dans l'accompagnement de la scolarité de l'élève.

A ce titre, les écoles et établissements scolaires du 2nd degré de l'académie doivent être un soutien pour les parents, comme les parents doivent être un soutien pour l'Ecole. L'objectif n'est pas de remplacer l'autorité parentale, mais d'œuvrer avec elle. Il s'agit donc d'inscrire l'action de l'École et celle des familles dans un continuum d'apprentissages profitables aux élèves. Cela ne peut se réaliser qu'avec une évolution des représentations de ce que doivent être les liens entre l'École et les familles



Écoute **Dialogue** Réciprocité



Des représentants de parents d'élèves qui comptent dans la vie de l'école ou de l'établissement scolaire



Des actions concrètes pour développer l'implication des parents et soutenir les familles, notamment les plus éloignées du système éducatif



Un respect réciproque des missions de l'institution et de celles des parents

L'engagement des parents dans la vie de l'école et de l'établissement scolaire

- en valorisant l'élection des représentants de parents d'élèves, et en en faisant un moment emblématique de la vie de l'école et de l'établissement scolaire,
- en favorisant la participation des parents aux réunions parents - professeurs,
- en organisant dans l'école ou l'établissement scolaire des événements valorisant le travail des élèves (expositions, pièces de théâtre, remise de prix, etc.).

L'implication des parents

- en exploitant les dispositifs existants : la « mallette des parents », « ouvrir l'Ecole aux parents pour la réussite des enfants (OPRE) », le « contrat local d'accompagnement à la scolarité », les « réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement »,
- en favorisant la communication entre les personnels et les partenaires institutionnels (fédérations nationales des parents et des éducateurs, universités populaires des parents, associations, ateliers de savoirs socio-linguistiques, etc.).

Des espaces de dialogue, virtuels ou réels, propices à la communication avec les familles

- en exploitant tous les moyens de communication : des plus traditionnels (carnet de correspondance, rencontres parents-professeurs, journées portes ouvertes) aux plus modernes (messagerie électronique, ENT, sites internet des écoles ou des établissements scolaires, etc.),
- en créant des temps et des espaces d'expression et de valorisation des cultures ou des métiers au sein de l'école ou de l'établissement scolaire,
- en favorisant les actions d'intégration des parents, en particulier dans l'apprentissage de la langue française,
- en développant des actions innovantes au sein des réseaux et des partenaires de l'Ecole pour créer du lien avec les familles les plus éloignées du système.

Des parents prêts à soutenir l'action de l'École au quotidien

- grâce aux moments de convivialité et de valorisation (échanges culturels, sportifs, sorties pédagogiques, métiers, etc.), qui doivent compléter le dialogue lié au traitement de situations problématiques,
- en communiquant clairement sur les rôles de chacun (« le métier d'élève », « le métier de parent »),
- en exploitant également les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et les plans d'accompagnement personnalisés (PAP).

Renforcer la coopération avec les partenaires

Pour répondre aux évolutions sociétales, les services académiques, ceux de l'État, le monde économique et les collectivités territoriales ont tous un rôle à jouer et une part de responsabilités dans la réussite des élèves du territoire académique.

Qu'il s'agisse d'adapter les espaces d'accueil, de développer l'entrepreneuriat, de préparer l'insertion sociale et professionnelle, l'apprentissage, ou de relever le défi du numérique, il est indispensable de mettre en place des interfaces de dialogue et des conventions.

Le travail est engagé, au sein des Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE) et à travers les conventions-cadres entre l'académie de Montpellier et les collectivités territoriales. Cet effort est à poursuivre afin de mieux coordonner l'action de l'institution et celle des partenaires sur le terrain éducatif.



Dialogue

Transparence



Un dialogue régulier et constructif, pour le bénéfice des élèves et de leurs familles



Un suivi réciproque des actions conduites



Un schéma régional d'informations sur les métiers et les formations

Un engagement actif des partenaires

Mobiliser dans les instances éducatives les collectivités, les services de l'Etat, les associations, acteurs de la vie économique:

- en informant sur l'action de l'institution, ses objectifs et ses résultats,
- en suivant et en participant aux actions engagées par les partenaires (par exemple « le lycée de demain », « les lycées à énergie positive » via le Conseil régional ; « collège durable » ou « éco-collège » via certains conseils départementaux.

Une collaboration avec les collectivités pour faciliter les apprentissages

- en co-construisant l'amélioration du cadre de vie avec les collectivités (en prenant en compte les contraintes climatiques et environnementales par exemple),
- en intégrant l'accès au sport, à la culture dans les objectifs éducatifs,
- par le développement du numérique éducatif et l'exploitation des réseaux.

Une sensibilisation au monde économique et professionnel en partenariat avec les entreprises

Permettre aux élèves de se projeter et d'appréhender la diversité des métiers :

- à travers les Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE) et à l'initiative des collèges, des lycées et des entreprises,
- en développant le sens de l'engagement et de l'initiative dans les projets d'établissements scolaires,
- en impliquant le partenariat avec les entreprises dans le Parcours Avenir.

Axe 4

Une académie accessible, innovante et éco-responsable



L'académie de Montpellier souhaite développer une offre de services innovants pour répondre aux attentes de la communauté éducative et adapter son organisation et son fonctionnement aux enjeux du numérique et de la transition écologique.

Le service public d'éducation est un vecteur d'espoir pour de nombreuses familles et pour les élèves ; c'est pourquoi notre système se mobilise pour répondre aux besoins légitimes: prise en compte de la diversité des situations, individualisation des réponses apportées à chacun, qualité de l'accueil, proximité, réactivité et accessibilité à une offre de services adaptée et lisible. Il doit aller encore plus loin, en inscrivant notamment le respect des principes d'équité de traitement et des cadres réglementaires et déontologiques.

Notre académie travaille tout autant à accompagner, soutenir et former chacun de ses personnels, dans le temps court de son travail quotidien comme dans le temps long de sa carrière. C'est à l'ensemble du système éducatif à l'échelle académique de répondre à ce besoin manifeste de proximité et d'accessibilité.

Quelques indicateurs de réussite académique



DAFPEN - Rectorat - 2018



DANE - Rectorat - 2018



Mission EDD - Rectorat - 2019

Renforcer et rénover l'accompagnement de proximité des personnels

La valeur du service public d'éducation, la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves et du service rendu à leurs familles reposent sur la richesse, l'investissement et les compétences de tous les personnels.

Chacun d'entre eux, quels que soient son statut et sa fonction, doit se sentir accompagné et soutenu par l'institution et exercer ses missions de service public dans les meilleures conditions.

L'académie de Montpellier réaffirme ce soutien à ses personnels, dans une relation de proximité et de confiance, tout d'abord en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'adaptation de leurs pratiques professionnelles, ensuite en les accompagnant dans l'évolution de leur carrière, dans une logique de développement professionnel continu, enfin en veillant à leur assurer une réelle qualité de vie au travail.

En outre, l'académie s'engage à mettre en œuvre une administration moderne et responsable, apte à promouvoir et soutenir l'innovation, tant au niveau pédagogique que dans celui du management et du pilotage du système éducatif.



Individualisation

Développement professionnel



Une politique des ressources humaines fondée sur la proximité et l'individualisation



Une offre de formation innovante et adaptée aux évolutions pédagogiques et sociétales



Un soutien à la qualité de vie au travail

Une gestion des ressources humaines de proximité

- en proposant une offre territoriale de service, relayée par une plateforme numérique dédiée.
- en veillant à améliorer les conditions de travail des personnels, grâce notamment aux nouvelles technologies (télétravail, dématérialisation des procédures...),
- en renforçant les dispositifs de soutien des personnels dans l'exercice de leurs missions (GRH de proximité, interlocuteur dédié au niveau territorial).

Une évolution nécessaire du management

- en élaborant un plan managérial à destination des personnels d'encadrement pour garantir engagement, adaptation, réactivité et initiative à tous les échelons du système éducatif,
- grâce à une gouvernance et un management de type participatif, facilité par les outils numériques (SMS, chat, messagerie, réseaux sociaux),
- en facilitant l'accès aux données par la mise à disposition en Open Data (dans une logique de transparence et d'accessibilité).

Un renforcement de la formation des personnels

- en collaborant avec l'INSPE pour inscrire l'exercice des métiers d'enseignants dès la formation initiale (pré-recrutement, stages de pré-professionnalisation, d'observation, de pratique accompagnée ou en responsabilité),
- en développant un plan académique de formation continue en complémentarité à la formation initiale pour créer une dynamique de développement professionnel continu,
- en permettant aux acteurs locaux des bassins de définir le programme de formation territoriale.

Une culture de l'innovation pour tous

• en créant un pôle pédagogique qui associe la Cellule Académique de Recherche et de Développement pour l'Innovation et l'Expérimentation (CARDIE), la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE) et la Division Académique de Formation des Personnels (DAFPEN) et qui intègre les « Tiers-Lab » développés dans les établissements.

Moderniser l'offre de services aux usagers

Tous les acteurs du système éducatif, à tous les échelons, doivent partager la même ambition : répondre aux demandes de proximité, de réactivité et de lisibilité de notre action académique.

Une véritable dynamique doit s'engager afin de garantir aux élèves et à leurs familles une offre de service lisible et adaptée, une réelle qualité d'écoute et de suivi, une relation individualisée et une réponse réactive.

En outre, la construction régionale académique en cours est une réelle opportunité pour instaurer une logique de complémentarité et de cohérence dans la coopération entre les services, les acteurs institutionnels et le tissu culturel, social, économique et industriel de la région Occitanie.

A l'échelle académique, elle permettra d'exploiter la territorialisation à tous les échelons de proximité et d'adapter la stratégique académique à la spécificité de chaque territoire, en apportant une attention particulière aux territoires ruraux, isolés et de montagne ainsi qu'aux familles les plus fragiles et les plus éloignées de l'Ecole.



Accueil

Qualité de service



Une offre de services adaptée, lisible et accessible pour le traitement des demandes des usagers



Des services académiques organisés en réseau pour soutenir les actions conduites au sein des écoles et des établissements scolaires



Une coopération au service de la construction de la région académique

Des services plus accessibles

- en développant la lisibilité des points de contact de l'institution scolaire pour un meilleur accueil de tous les publics, notamment les plus fragiles,
- en installant des lieux d'accueil pour les élèves, les familles et les personnels sur l'ensemble du territoire académique,
- en mettant à disposition de la communauté éducative de nouveaux services en ligne.

Une démarche qualité au service des usagers

- en adaptant l'organisation des services concernant la réception et le traitement des demandes des usagers,
- en s'engageant dans la certification de la démarche qualité et en développant des enquêtes satisfaction et des consultations à partir des référentiels Marianne,
- en stimulant la capacité d'innovation pour moderniser l'administration (prix Impulsions, prix de la modernisation administrative, etc.).

La construction de la région académique

- en installant la coopération entre les services et les acteurs des deux académies de la région académique, dans une logique d'efficacité et de complémentarité,
- en développant le partenariat entre les acteurs institutionnels et le tissu culturel, social, économique et industriel de la
- en encourageant les innovations et la circulation des résultats au sein de la région académique.
- en participant à la construction d'un projet d'orientations stratégiques régional.

Une politique éducative cohérente sur l'ensemble du terri-

- · en exploitant la territorialisation, depuis l'échelon régional jusqu'à la classe, en définissant les missions spécifiques de chaque échelon et en mobilisant pleinement le principe de subsidiarité,
- · en précisant les fonctions et missions des différents réseaux (réseaux écoles-collège, bassins, réseaux de lycées en lien avec l'enseignement supérieur),
- · en adaptant la stratégie académique à la spécificité de chaque territoire.

Une action éducative ancrée sur les réseaux

- en confiant aux conseils écoles-collège la mission d'assurer la continuité du parcours des élèves depuis la maternelle jusqu'au cycle 4, afin d'assurer à chacun la maîtrise des fondamentaux et du socle commun,
- en faisant du bassin le niveau opérationnel de pilotage entre la politique académique et les acteurs de proximité, chargé de caractériser le territoire, d'identifier les actions à engager et d'en mesurer les effets,
- · en poursuivant les échanges avec les réseaux de lycées, entre les lycées et l'enseignement supérieur, afin d'accentuer la cohérence des enseignements et des compétences travaillées.

S'engager dans une dynamique collective d'éco-responsabilité

Particulièrement sensible aux aléas climatiques et pleinement consciente des enjeux environnementaux, l'académie de Montpellier s'engage à promouvoir le principe d'éco-responsabilité. Cette dynamique se développe aussi bien dans la politique éducative menée en faveur des élèves que dans le fonctionnement même des services académiques, des écoles et des établissements.

L'ensemble des élèves et des personnels doit s'engager pour accompagner et soutenir la nécessaire transition écologique en cours.



Engagement

Solidarité



Un soutien de l'éducation nationale à la prise de conscience collective de l'enjeu environnemental



Une prise en compte des préoccupations environnementales et climatiques par les services



Une valorisation des dynamiques éducatives locales en faveur du développement durable

Un pilotage académique de l'éco-citoyenneté

- en renforçant le pilotage et l'animation de l'éducation à l'éco-responsabilité au sein des écoles et des établissements, grâce à un réseau de référents « EDD »,
- en privilégiant des modes de fonctionnement et d'organisation des services académiques compatibles avec le respect de l'environnement,
- en favorisant la coopération avec les différents partenaires (associations, collectivités territoriales, entreprises, organismes publics) pour atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU.

La valorisation de l'engagement des élèves, des écoles et des établissements scolaires

- en élisant dans chaque classe un éco-délégué, véritable porte-parole de l'engagement pour la transition écologique et le développement durable,
- en soutenant l'engagement des instances démocratiques collégiennes et lycéennes en faveur de la protection de l'environnement et de la bio-diversité,
- en accompagnant l'ensemble des écoles et des établissements vers l'obtention du label E3D,
- en développant la communication académique qui met en valeur le travail des équipes (séminaires, publications, fils d'actualités, etc.).

Une transition écologique

- explicitédisant les préoccupations environnementales et climatiques dans le fonctionnement des écoles, des établissements scolaires et des services académiques et départementaux,
 - en favorisant l'adoption de gestes « éco-citoyens » par l'ensemble des élèves et des personnels de l'académie,
 - en faisant des écoles et établissements scolaires des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité,
 - en développant la communication internationale des établissements et les échanges linguistiques des élèves autour de la transition écologique.

Directeur de publication : Béatrice Gille, Rectrice de la région académique Occitanie Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des universités Maquette, graphisme : Service Communication - PAO Impression : SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication : Octobre 2019

Académie de Montpellier 31, rue de l'Université CS 39004 34064 Montpellier cedex 2 Tél.: 04 67 91 47 00 www.ac-montpellier.fr



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSE[GNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

